

BONUS CLUB 2019

Grâce à l'engagement de vos licenciés dans les actions de la Ligue (encadrement technique, arbitrage, élus...) votre club gagne des Points Bonus qui se transforme en Euros et qui vont vous permettre de financer :

- L'inscription à la Formation BF5 organisée par la Ligue
- Des inscriptions sur des formations identifiées et en pertinence avec le Projet Associatif du club BF3, BNSSA, PSC1...
- Des inscriptions sur des formations en pertinence avec la mise en place du projet Sport Santé...
- Des inscriptions aux stages jeunes organisés par la Ligue
- Les frais de déplacement et de repas des formations d'arbitrage

Comment ça marche ?

1. Je vérifie le crédit acquis pour mon club en 2018

CLUBS	Arbitrage Points	ETR Points	Co Directeur Points	Total Points	Total Euros
AMILLY			30	30	30
ASFAS		150		150	150
ASPTT 36	150	50		200	200
ASPTT ORLEANS		100		100	100
BOURGES		20	60	80	80
CHARTRES		100		100	100
CHINON	210		30	240	240
JOUE		110	60	170	170
SAINT CYR	150		30	180	180
ST AVERTIN	20			20	20
ST LAURENT	100			100	100
TCC 36	40		30	70	70
TRI ATTITUDE		110		110	110
TRI SUD	140	70		210	210
VENDOME			30	30	30
VINEUIL	20			20	20
TOTAL	830	710	270	1810 pts	1810 euros

2. Je choisis l'action /ou les actions bénéficiaires (je coche à droite de l'action bénéficiaire) et précise le montant dont je souhaite bénéficier

- L'inscription à la Formation BF5 organisée par la Ligue
Montant :
- Des inscriptions sur des formations identifiées et en pertinence avec le Projet Associatif du club BF3, BNSSA, PSC1...
Montant :
- Des inscriptions sur des formations en pertinence avec la mise en place du projet Sport Santé...
Montant :
- Des inscriptions aux stages jeunes organisés par la Ligue
Montant :
- Les frais de déplacement et de repas des formations d'arbitrage
Montant :

3. Je lis le règlement

- Les Points Bonus acquis en 2018 sont à utiliser en 2019 et ne sont pas cessibles.
- Pour la formation BF5 organisée par la Ligue les Points Bonus sont payés à l'issue de la formation et de l'examen pour les participants concernés.
- Pour les autres formations, une attestation de suivi de formation est à présenter.
- Pour les frais de déplacement et de repas des formations d'arbitrage, les justificatifs sont à joindre à la demande.
- J'adresse ce document à la Ligue avec les justificatifs demandés et un RIB du club.
- La Ligue paye le club par virement dans les 30 jours qui suivent l'action.

Club.....

Représenté par.....

Fait le...../...../ 2019

(signature)